



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Vannes, le **20 JUL. 2022**

Service urbanisme, habitat et construction
Mission animation et Loi Littoral
Affaire suivie par : V. SIMON
Tél : 02 56 63 73 93
Mél : ddtm-sua-commission-des-sites@morbihan.gouv.fr

Le secrétaire général,
préfet du Morbihan par intérim

à

Monsieur le maire
Rue Pré Demoiselle
56 190 AMBON

OBJET : Modification PLU – Modification classement EBC

REF : article L.121-27 du Code de l'Urbanisme

Vous m'avez adressé, pour examen par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, le projet de modification de votre PLU en lien avec la modification du classement des EBC, en application de l'article L. 121-27 du code de l'Urbanisme.

La CDNPS s'est réunie le 5 juillet 2022 et a émis un avis favorable au projet présenté, les services de l'état étant en accord avec la proposition de la commune.

Cet avis s'applique sans préjudice des autres réglementations en vigueur.

Le secrétaire général,
préfet du Morbihan par intérim


Guillaume Quenet

Adresse : 1 allée du général Troadec – BP 520 – 56019 Vannes Cedex

Standard : 02 97 68 12 00 – Courriel : ddtm@morbihan.gouv.fr

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30 ou sur rendez-vous

Site internet : www.morbihan.gouv.fr